

Pleyben

Conseil : Yves Le Roux élu cinquième adjoint

Les élus mardi soir ont voté pour Yves Le Roux au poste de 5^e adjoint, avant de désigner les élus affectés aux différentes commissions et de passer au second point de l'ordre du jour : la redéposition du projet de budget prévisionnel de fonctionnement de la salle culturelle devant la commission du conseil général. Budget voté à 16 voix pour, 5 voix contre, un bulletin blanc.

C'est l'élu délégué aux travaux de sécurité et de mise aux normes depuis la délibération du conseil du 23 mars 2001, Yves Le Roux, qui a été choisi par le conseil à la majorité absolue mardi soir. Yves Le Roux aura donc en charge le poste d'adjoint à l'urbanisme et à l'environnement et aux affaires de sécurité et recevra pour ce faire l'indemnité de fonction légale soit

38 % des 43 % de l'indice brut 2015. Sont délégués aux différentes commissions Bernard Trévien pour celle des finances de la communauté de communes, Yves Le Roux à celle du PLU et à celle des appels d'offres, Robert Mazé à la révision des listes électorales. Auparavant les élus avaient approuvé le glissement dans l'ordre du tableau des postes d'adjoints, ce qui

donne Marie-Thérèse Helgouarc'h 1^{er} adjoint aux affaires sociales et scolaires, Pierre Evonas 2^e adjoint aux travaux urbains, à l'alimentation en eau potable et à l'électrification, Robert Mazé 3^e adjoint aux travaux ruraux et assainissements, René Bronnec 4^e adjoint aux sports, loisirs et culture.

A suivre...

L'ancien maire de Pleyben Paul Floc'hlay démissionne

Hier matin, Paul Floc'hlay, conseiller municipal et vice-président de la communauté de communes de Pleyben, a présenté sa démission à Jeanine Pichon. Au centre de cette décision, l'ancien maire de Pleyben évoque le projet de la salle polyvalente. Après la démission annoncée le mois dernier d'Annie Le Vaillant, alors première adjointe, c'est au tour de Paul Floc'hlay de claquer la porte du conseil municipal de Pleyben. « Je souhaite désormais mettre un terme à mes fonctions d'élu, ce qui entraîne ma démission de la présidence du Sivom et de la vice-présidence la communauté de com-

munes de Pleyben. » L'information est tombée hier matin. « J'éprouve des difficultés à partager les visions optimistes de Madame le maire sur les grands projets communaux : salle communale, station d'épuration, canalisations de transfert », détaille l'ancien maire de Pleyben. Jeanine Pichon, elle, semble étonnée par ces propos : « Je suis d'abord surprise et triste d'apprendre cette décision. Je n'ai pas d'explication, surtout que tous les projets ont été adoptés à l'unanimité. »

Pour Paul Floc'hlay, il y a au centre de sa décision le projet de salle cul-

turelle. « Le projet en cours est très ambitieux, donc coûteux, son financement incertain, les charges de fonctionnement d'une salle culturelle, qui nécessite des personnels qualifiés sont lourdes : elles pèseront durablement sur le budget communal. Le vivier de population susceptible de fréquenter notre salle est restreint, le déficit, quoiqu'on en dise, risque d'être important. » Paul Floc'hlay regrette aussi un manque d'échange, sur ce projet, avec la communauté de com-

munes de Pleyben. « Nous manquons là une occasion de réaliser en commun, avec un meilleur financement, un équipement susceptible de rapprocher les populations de nos communes. Très ambitieux, peut-être trop, pour la seule commune de Pleyben ? Une solution communautaire est-elle envisageable ? Il faut y penser sérieusement en acceptant de part et d'autre quelques concessions. »

Mathieu DESPIAU.

● Aînés ruraux

Les activités du club des Aînés ruraux reprendront jeudi 1^{er} septembre, au local de la rue Laennec.

● Société de chasse

Une réunion de préparation de la fête de la chasse de Pleyben se déroulera vendredi 2 septembre à 20h30 en mairie.

● Permanence de Marie-France Le Boulch

Marie-France Le Boulch, conseillère générale du canton de Pleyben, tiendra sa prochaine permanence samedi 3 septembre, de 10h à 12h, à la mairie de Lannédern. Prendre rendez-vous au 0298863068.

● Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie

L'heure de départ pour la sortie du 2 septembre aux musée de la Résistance et des Vieilles voitures est à 7h45 et non 7h, devant la mairie, sur la place Charles de Gaulle.

Pays de Châteaulin

Pleyben

La vitrine blindée d'orfèvrerie religieuse inaugurée

C'est en présence de la préfète de région Bernadette Malgom, d'Isabelle Gargadennec conservatrice départementale des objets d'art, de Mgr Guillon évêque de Cornouailles et Léon, d'Yves-Pascal Castel, docteur en histoire de l'art, et de nombreux élus, invités par le maire de Pleyben Jeanine Pichon, que s'est déroulée l'inauguration officielle de la vitrine d'orfèvrerie religieuse mise en place à l'église St-Germain en août.



La vitrine blindée présentant les objets d'orfèvrerie religieuse des églises de Lennon, Gouézec et Pleyben a été officiellement inaugurée vendredi dernier en présence de Mgr Guillon, de Bernadette Malgom, préfète de région et d'Isabelle Gargadennec, conservatrice départementale des objets d'art.

L'aboutissement du beau projet de mise en sécurité et en valeur des objets d'art religieux venant des communes de Pleyben, Lennon, Gouézec, dans une vitrine blindée s'est concrétisé vendredi dernier par une inauguration officielle en présence de très nombreuses personnalités, de représentants de la Drac, de la DDE, du PNRA et du Pays centre ouest Bretagne.

C'est Yves-Pascal Castel, grand spécialiste local en orfèvrerie, qui dévoila à l'assemblée les richesses des objets présentés dans la vitrine nichée sous les orgues de Dallam, à savoir entre autres : un calice et un ciboire des XVIII^e et XIX^e de Pleyben, un encensoir et un superbe reliquaire des XIX^e et XVIII^e de Lennon, deux chalices de Gouézec. Isabelle Gar-

gadennec, ravie de cette initiative, souligna « **ce trésor fait partie du corpus d'orfèvrerie de l'Ancien Régime conservé dans le département, aujourd'hui deux mille pièces y sont classées aux Monuments Historiques** ». De son côté, Bernadette Malgom, préfète de région, rappelait toute l'importance de cet héritage culturel dont il importait d'être digne, saluant au passage la restauration des statues de St Pierre et de St Paul qui ornent depuis peu l'autre côté du fond de l'église. Statues dont la provenance fut expliquée par le maire de Pleyben, tout comme le fi-

nancement de leur restauration et celui de la réalisation de la vitrine blindée. Ce dernier est le suivant : 24 398,40 € à la Sté SPI de Brest coût subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat, 25 % par le Département et 15 % par la Région. La part à la charge communale est de 2 040 € plus une avance de TVA de 3 998,40 €.

Une chose est d'ores et déjà certaine, aux dires des guides aoûtiers de la Sprey, la vitrine a été remarquée et son contenu admiré par des connaisseurs et amateurs d'art et d'orfèvrerie.

Pays de Châteaulin

Pleyben

Salle de loisirs : le budget de fonctionnement voté

Le budget prévisionnel de fonctionnement de la salle de rencontres, de loisirs et de la culture vient d'être approuvé par seize élus (lire également O-F du jeudi 1^{er} septembre). Cinq ont voté contre, un s'est abstenu par bulletin blanc. Le vote s'est opéré mardi soir à bulletins secrets à la demande de Jean-Claude Cavellat. Avant de conclure la séance le conseil a émis le souhait d'une étude du projet par les communes de la CCRP.

Les élus ont voté mardi soir, alors que Paul Floc'hlay n'avait pas encore démissionné (lire O-F du jeudi 1^{er} septembre) la nouvelle présentation du budget prévisionnel de fonctionnement de la Salle de rencontres, de loisirs et de la culture, dans le calme. Cette délibération permettra à la commission permanente du conseil général de statuer à la mi-octobre sur la demande d'aide financière sollicitée par la commune pour financer la salle de rencontres, de loisirs et de la culture. Côté chiffres, le budget a été calculé sur trois années. Le chapitre dépenses s'élève à 73 111 € pour la

première, le chapitre recettes à 39 120 € ; à 91 400 € de dépenses et 62 370 € de recettes pour la seconde année ; 103 713 € de dépenses et 71 000 € de recettes pour la troisième année. Des chiffres qui laissent apparaître un déficit important.

Avant le vote, le maire Jeanine Pichon précisait : « **Le poste de coordinateur de la vie sociale et culturelle occupera une place essentielle dans le dispositif** » avant de détailler son rôle. Mission lui sera confié de concevoir un véritable projet de territoire pour développer : le spectacle vivant en priorité en direction des écoles et des jeunes de la commune et des communes voisines, l'école de musique en favorisant le soutien à l'association support et les relations partenariales avec les écoles de musiques voisines.

Les animations culturelles en milieu scolaire avec les enseignants, les associations culturelles et celles des parents d'élèves. Ces animations viseront à développer l'enseignement artistique sous toutes ses formes (danse, chorégraphie, chant, dessin...).

Animations pédagogiques. Un partenariat pourra être organisé avec les écoles voisines. Les activités des associations locales ne seront pas ou-

bliées et celles des communes voisines si elles le souhaitent, ainsi que toutes activités susceptibles d'être exercées dans ce complexe pour valoriser par exemple les métiers d'art...

Par ailleurs il aura pour mission d'organiser les expositions estivales et conférences en liaison avec l'office de tourisme et le PNRA et l'organisation d'un réseau de partenaires pour assurer la préparation des programmes annuels d'animation culturelle relèvera de sa compétence.

« **Il est évident que l'action à conduire ne peut se concrétiser que progressivement, c'est pourquoi ce budget a été établi en tenant compte d'une montée en puissance progressive qui sera le résultat d'une collaboration étroite entre la municipalité, le coordinateur de la vie sociale et culturelle et les associations dont la liste figure dans l'avant projet de programmation culturelle approuvée par le conseil municipal le 23 mai 2005** » dira le maire avant de souligner : « **Toute dérive budgétaire devra impérativement être évitée. En effet l'équilibre financier doit rester compatible avec les possibilités du budget de fonctionnement de la commune** ».

La communauté de communes sollicitée

Avant la clôture de la séance qui s'était tenue sans remous, les 21 élus présents à l'unanimité ont adopté une délibération émettant le souhait que soit évoqué et étudié en séance communautaire le projet de création de la salle de rencontres, de loisirs et de la culture à Pleyben.

Alors que le budget prévisionnel de fonctionnement de la salle de rencontres, de loisirs et de la culture a été voté et qu'il va être présenté à la commission permanente « culture » du conseil général, arguant du fait que le programme culturel prévu sera ouvert à toute la population extra communale, les élus pleybennois se tournent vers la communauté de communes pour lui demander de définir ses cri-

tères en matière de culture puisque la compétence « culture » est inscrite dans ses statuts. En effet, le maire Jeanine Pichon rappelle à l'assemblée que la loi du 13 août 2004 oblige toutes communautés de communes en France à bien définir « l'intérêt communautaire pour clarifier le domaine des compétences exercées par la commune et la communauté de communes ». « **A cet égard, il s'agit de préciser les critères pour indiquer qui fait quoi** » dit-elle.

Le bureau de la communauté de communes de la CCRP aura une première réunion sur ce sujet dans les prochaines semaines et le conseil communautaire devra donc définir ce qu'est l'intérêt communautaire notamment en matière de culture ou tou-

ristique. De même, l'article 186 de cette loi offre la possibilité de versement d'un fonds de concours entre communes et communautés de communes. Le montant de ce fonds ne peut cependant pas excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds (savoir la commune). « **Dans ces conditions les dispositions législatives du 13 août 2004 qui obligent les communautés de communes à fixer les critères qui permettent l'exercice de leurs compétences ouvrent une possibilité à la CCRP si elle le décide après étude et délibération de se positionner par rapport au projet de construction de la salle de rencontres, de loisirs et de la culture** » concluait Jeanine Pichon.

Pays de Châteaulin

Pleyben

Forum des associations samedi 3 septembre

Le premier Forum des associations de Pleyben et du canton ouvrira ses portes ce samedi 3 septembre à 10h30 au gymnase de Kervem. Quarante associations seront présentes dans les domaines du sport, de la culture, du social, des services et des loisirs. Au programme : des démonstrations de sports de combat toutes les heures de 10h45 à 18h (gouren, sambo, judo). A 11h15 se déroulera une conférence débat sur l'arbitrage avec la présence exceptionnelle d'Améziane Khendek arbitre de ligue

2. Pot de l'amitié offert à 12 heures aux associations et élus présents. A partir de 14 heures, tournoi de pétanque, et matches de foot sur le terrain pour les enfants qui le souhaitent avec les animateurs du Stade Pleybennois. Concert de l'école de musique à 15 heures. Et durant toute la journée, baptêmes de poney avec le centre

équestre de Ty Guen « Les Ecuries de Pleyben » et leur moniteur Marc Jolivet, parcours cyclistes avec l'AOC, tir à l'arc, atelier de peinture et expositions, atelier de maquillage et tatouage. Les associations enregistreront des inscriptions à cette occasion. Entrée gratuite.